

MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK
(MRC LES APPALACHES)

VILLAGE DE LA GUADELOUPE
(MRC BEAUCÉ-SARTIGAN)

MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
(MRC LE GRANIT)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH
(MRC BEAUCÉ-SARTIGAN)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY
(MRC BEAUCÉ-SARTIGAN)

MUNICIPALITÉ DE COURCELLES
(MRC LE GRANIT)

PAROISSE DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET
(MRC BEAUCÉ-SARTIGAN)



ÉCHELLE 1:20 000

- LÉGENDE**
- Limite actuelle des municipalités
 - Limite de la nouvelle municipalité

Superficie totale: 203,4 km²

Les lots proviennent d'un extrait de la Base de données cadastrales du Québec en date du 1er mai 2022.

Ce plan accompagne une description technique.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70° 30' Ouest).

Municipalité de Courcelles-Saint-Évariste, dans la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan provenant du regroupement de la Municipalité de Courcelles, dans la municipalité régionale de comté du Granit et de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, dans la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan

Saint-Honoré-de-Shenley, le 18 mai 2022

Signé numériquement par :

Plan 1 de 2
Minute : 18 086
Dossier a-p. : 2022-284

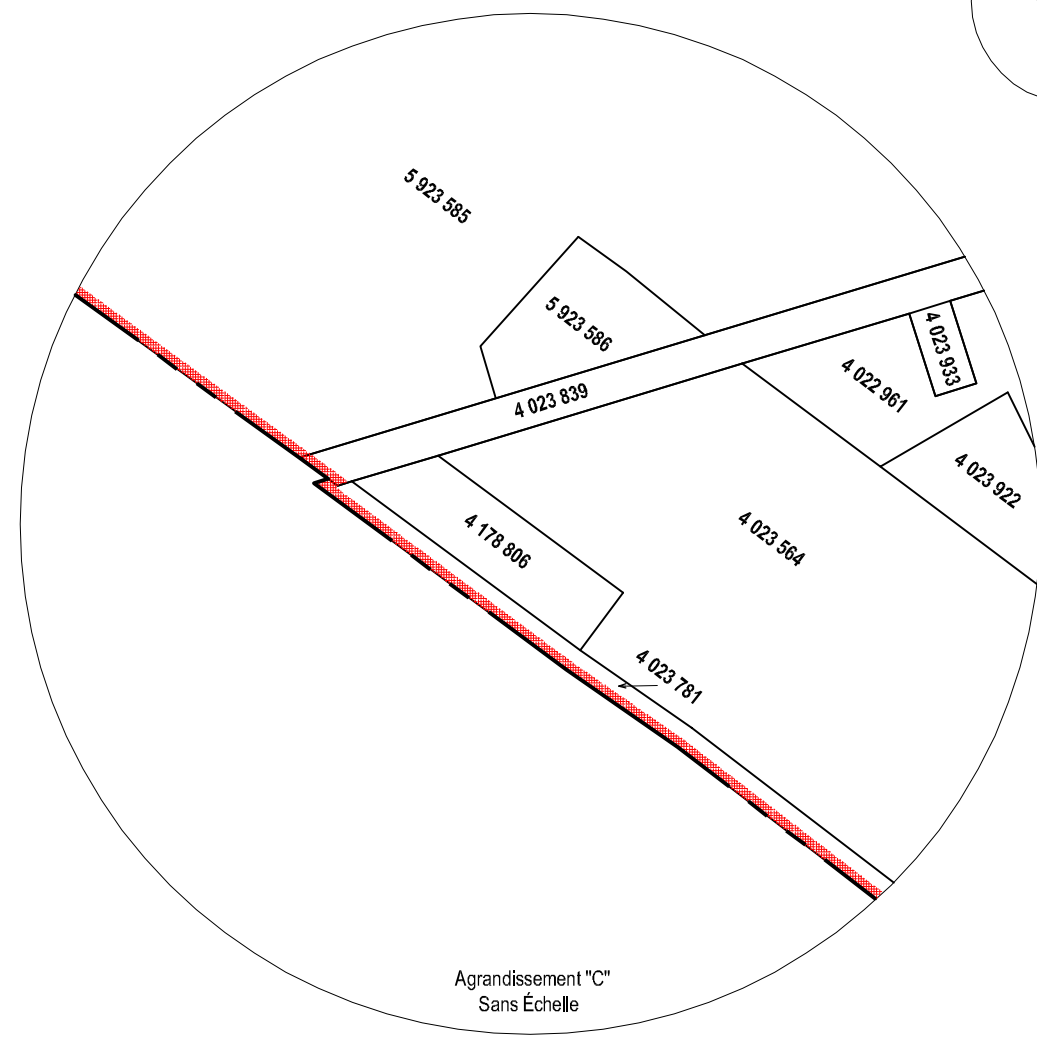

Francis Carrier
Arpenteur-géomètre
(matricule: 2418)

Dossier BAGQ : 546549
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

ZONE RÉSERVÉE POUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DU CERTIFICAT DE SIGNÉ PAR L'ARPELLEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le _____

Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

----- Limite actuelle des municipalités

----- Limite de la nouvelle municipalité

Superficie totale: 203,4 km²

Les lots proviennent d'un extrait de la Base de données cadastrales du Québec en date du 1er mai 2022.

Ce plan accompagne une description technique.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70° 30' Ouest).



Municipalité de Courcelles-Saint-Evariste, dans la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan provenant du regroupement de la Municipalité de Courcelles, dans la municipalité régionale de comté du Granit et de la Municipalité de Saint-Evariste-de-Forsyth, dans la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan

Saint-Honoré-de-Shenley, le 18 mai 2022

Signé numériquement par :

Francis Carrier
Arpenteur-géomètre
(matricule: 2418)

Plan 2 de 2
Minute : 18 086
Dossier a.-g. : 2022-284

Dossier BAGQ : 546549

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

ZONE RÉSERVÉE POUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DE CÉDÉPONT DE DÉPÔT PAR L'ARPELLEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

Pour l'arpenteur général du Québec